

Nous [...] recommandons de lui attribuer, bien sûr, un rôle consultatif pour le Ministre et le Ministère, car c'est le rôle principal, mais nous [...] recommandons aussi de lui attribuer un rôle d'avocat, un rôle qui lui permettrait d'informer le public, d'être plus visible et de donner l'heure juste sur un certain nombre de problèmes.

S'il jouait ce rôle, le CCN-SIDA pourrait aussi répondre aux attentes de certains groupements communautaires qui disent avoir besoin de quelqu'un pour défendre leurs intérêts et qui auraient souhaité que le CFS joue ce rôle, ce qu'il n'est malheureusement pas en mesure de faire. Une façon pour le CCN-SIDA de se manifester publiquement d'une façon plus officielle consisterait à comparaître régulièrement devant un comité mixte spécial sur le sida, comité dont nous proposons la création dans notre première recommandation.

Ce ne serait pas la première fois qu'un groupe consultatif ministériel jouerait un rôle important sur le plan de l'action sociale. Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF) est, à ce chapitre, un exemple éloquent. Créé en 1973, par suite de la publication du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, le CCCSF a un mandat qui se divise en deux volets:

- a) saisir le gouvernement et le public des questions qui intéressent et préoccupent les femmes; et
- b) conseiller le ministre sur les sujets relatifs à la condition féminine, sujets que le ministre peut soumettre au Conseil pour étude ou que le Conseil peut juger appropriés.

Il serait donc possible que le CCN-SIDA devienne un organisme représentatif qui serait à la fois chargé de conseiller le Ministère et de jouer un rôle sur le plan de l'action sociale.

RECOMMANDATION 10:

Le Comité recommande que le mandat du Comité consultatif national sur le sida (CCN-SIDA) soit élargi, de façon que celui-ci porte à l'attention du public tous les aspects de la lutte contre le sida et l'infection par le VIH.